Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

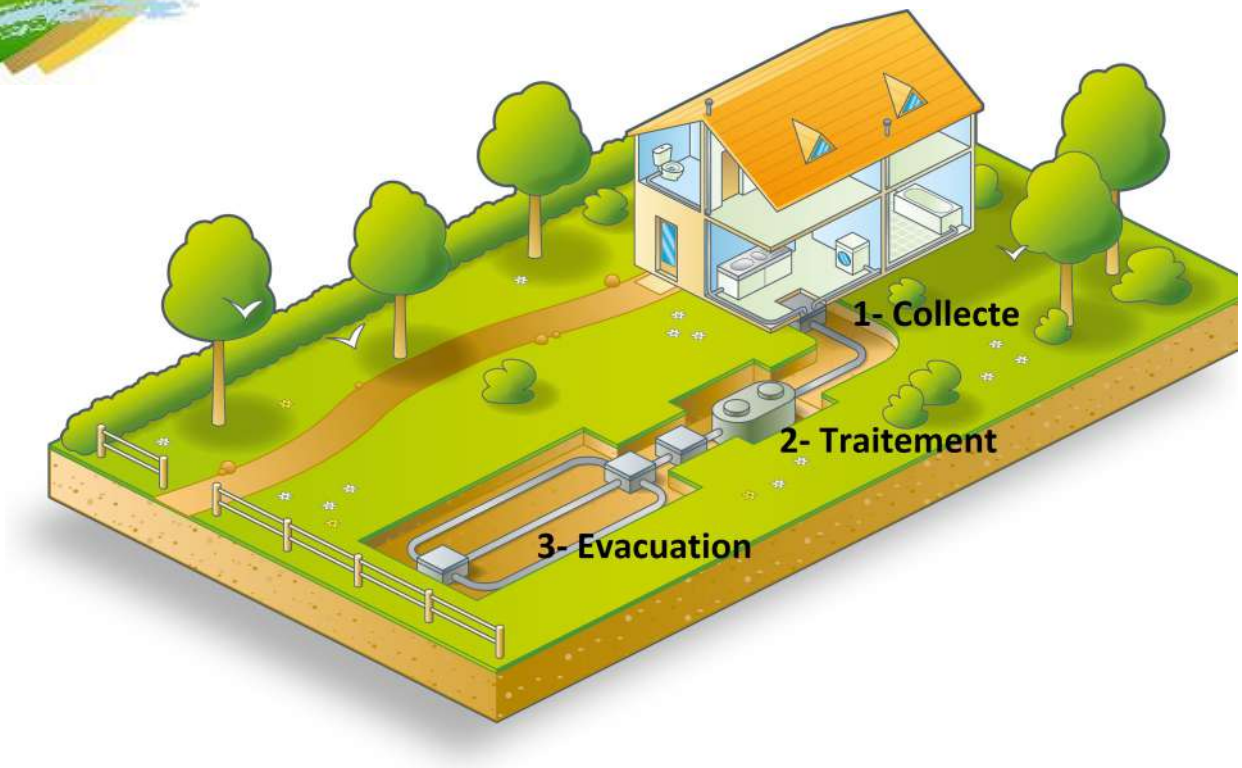

Guide d'entretien de votre Assainissement Non Collectif

Votre assainissement n'est pas raccordé au « tout à l'égout ».

Il est dit « non-collectif », « autonome » ou encore « individuel ».

Il est composé de dispositifs qui assurent la collecte, le prétraitement, l'épuration puis l'infiltration ou l'évacuation de l'ensemble des eaux usées de votre habitation.

Pour maintenir votre filière d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement et pour assurer sa longévité, un entretien régulier est nécessaire.

LES PRÉTRAITEMENTS :

L'entretien de votre bac dégraisseur :

Placé en amont de la fosse toutes eaux ou en parallèle de la fosse septique, le bac à graisses reçoit les eaux ménagères. Son rôle est de retenir les graisses et savons afin d'éviter le colmatage des canalisations.

Le bac dégraisseur se nettoie tous les 6 mois en écumant la croûte formée à sa surface.

L'entretien de votre fosse toutes eaux ou de votre fosse septique :

La périodicité de vidange dépend du volume de l'ouvrage et du nombre de personnes utilisant le dispositif. Elle doit être adaptée à la hauteur de boues présentes dans l'ouvrage et réalisée dès que cette hauteur de boues dépasse 50% de la hauteur d'eau mesurée dans la fosse. Une fois la vidange effectuée, la fosse doit être immédiatement remplie à l'eau claire. Il est fortement déconseillé d'utiliser trop de produits javellisés dans vos toilettes et canalisations. Il ne faut pas jeter d'objets susceptibles de boucher les canalisations (couches, serviettes hygiéniques, tampons, lingettes,…).

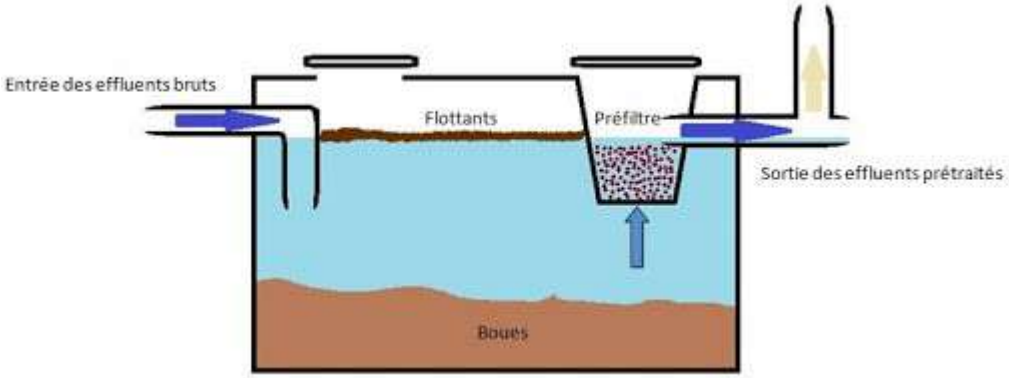

Image : fosse toutes eaux

L'entretien du préfiltre :

Par rapport à une fosse septique, la fosse toutes eaux comporte un panier (préfiltre) contenant un média filtrant. Le préfiltre permet de retenir les matières en suspension et d'éviter ainsi le colmatage du système de traitement. Il se nettoie au minimum une fois par an. Pour cela il suffit de retirer le préfiltre et de le rincer avec un jet d'eau. Pour les préfiltres en pouzzolane, ces dernières se remplacent lorsque leur couleur commencent à ternir.

L'entretien du poste de relevage :

Lorsque votre filière d'assainissement comporte une pompe de relevage, avant la fosse, avant ou après le traitement, il faut :

- vérifier son bon état de fonctionnement,
- s'assurer que le flotteur de la pompe n'est pas coincé,
- nettoyer le poste à l'eau claire.

Pour les postes en sortie de filtre à sable drainé : la pompe doit rester alimentée même en cas d'absence prolongée afin d'éviter la remontée d'eau dans le filtre.

LE TRAITEMENT :

L'entretien et la vérification des regards :

Il est nécessaire de vérifier les regards 2 à 4 fois par an.

- **Le regard de répartition :** Il permet de répartir les eaux prétraitées. Vérifier l'écoulement et la bonne distribution des eaux vers les drains. Enlever régulièrement les matières qui peuvent s'y déposer et nettoyer le regard.
- **Le regard de contrôle :** Il permet de s'assurer que les eaux se sont bien infiltrées. En cas de présence prolongée d'eau, rechercher la cause du dysfonctionnement : colmatage, filière non adaptée au sol,…

Les filière drainées :

- **Le regard de collecte :** Il permet d'évacuer les eaux traités vers le lieu de rejet. Vérifier que l'écoulement se fait correctement.
- **Le rejet / l'exutoire :** Il ne faut pas qu'il soit obstrué afin de permettre le bon écoulement des eaux traitées.

En fonction des saisons et des conditions météorologiques, une stagnation d'eau ponctuelle et temporaire est possible dans les regards du traitement dû au ruissellement d'eau de pluie.

PRECAUTIONS A PRENDRE :

Laisser accessibles tous les regards.

Ne pas recouvrir le système d'épandage par une surface imperméabilisée (dalle, piscine, etc) empêchant la circulation d'air avec le sol.

Ne pas entreposer de charges lourdes ni circuler dessus avec un véhicule.

Ne pas planter d'arbres ou d'arbustes à proximité des drains (3 mètres minimum).

Ne pas installer de puits pouvant servir à la consommation d'eau potable à moins de 35 mètres.

CAS DES FILIERES AGREES :

Il existe plusieurs types de filières agrées :

- Les filtres compacts
- Les filtres plantées
- Les microstations à cultures libres
- Les microstations à cultures fixées
- Les microstations SBR

Chacune de ces installations se vidangent à des fréquences pouvant varier très significativement selon le modèle et leur mode de fonctionnement. Les modalités d'entretien sont recommandées par le fabricant et sont données dans le guide d'installation fournit par l'installateur lors de la réception des travaux. Pour les modèles possédant des éléments l'électromécaniques (pompes, aérateur, etc) il est possible de prendre un contrat d'entretien via le fabricant afin de s'assurer du bon entretien et du remplacement des pièces d'usures si nécessaire.

SERVICE DE VIDANGES GROUPEES :

Nous vous informons qu'un service de vidanges groupées vous est proposé par la CCPR avec l'entreprise SUEZ RV OSIS située à Boulazac, afin de vous permettre de bénéficier de prix avantageux si vous devez procéder à la vidange de votre installation d'assainissement individuel. Si cette proposition vous intéresse n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations au :

05.53.92.50.67 ou par email à l'adresse suivante **o.meneret@ccpr24.fr**

Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois — Rue André Cheminade 24600 RIBERAC
☎ : 05 53 92 50 67
💻 : o.meneret@ccpr24.fr

Historique d'entretien

Date	Ouvrage visé (fosse toutes eaux, fosse septique, bac dégraisseur, décolloïdeur, etc)	Nature de l'opération (nettoyage, vidange, autre)	Volume vidangé	Lieu de dépotage des matières de vidange ou destination des déchets	Intervenant	Observations